

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 040-24

**Objet : CONTRAT DE LA LOCATION DE SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE, POUR LE SYNDIC CITYA PROXIMMONET - 9 RUE RAOULT 77100 MEAUX.
POUR LA COPROPRIETE -LES COQUELICOT- 93470 COUBRON – LE LUNDI 15 AVRIL 2024 À 18H00.**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic de copropriété les Coquelicots à Coubron (93470)

CONSIDÉRANT le tarif de location pour les syndicats de copropriété fixé à **70,00 €**

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : **SYNDIC CITYA PROXIMMONET** -9 rue Raoult-77100 Meaux

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndic de copropriété représenté par Monsieur **Walid Hajji**

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 02 avril 2024.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est